

CONCLAVE MINISTERIEL

« Investissements critiques dans le capital humain pour une reprise économique équitable : Inverser les pertes en matière d'acquisition de connaissances et d'emploi »

Cas Algérie:

A l'instar de beaucoup de pays, l'Algérie a toujours hissé les secteurs de l'Education et de la santé au rang des priorités dans sa politique de développement, afin de préparer une ressource humaine qualifiée à même de répondre aux défis du développement économique et social du pays.

Ces choix ont été constitutionalisés dès l'accès de notre pays à l'indépendance et sont devenus irréversibles. Ils sont traduits dans les principes de gratuité et de démocratisation de ces deux secteurs.

Pour améliorer la productivité de son capital humain, l'Algérie a procédé à la hiérarchisation de ses politiques publiques, à l'assurance d'une coordination étroite entre les différents secteurs économiques et sociaux et surtout à l'élaboration de politiques fondées sur des données fiables. Cela a été particulièrement observé pendant la pandémie de la COVID-19 et sera également la clé d'une reprise durable et d'un développement résilient et inclusif.

Un effort financier a été soutenu tout au long de la mise en œuvre des politiques essentielles pour la préparation d'un capital humain à même de relever les défis d'avenir qui peuvent être surmontés grâce à la qualité de ce capital humain. Cet effort a permis à l'Algérie, de par ses choix de politique, de réaliser d'importants résultats :

↓ Pour l'Education :

- La scolarisation de plus de 12.3 millions d'élèves et d'étudiants représentant 29% de la population globale ;
- Une scolarisation quasi totale des enfants en premier âge obligatoire (06 ans) ;
- L'atteinte de la parfaite parité garçon-fille dans les cycles d'enseignement obligatoire, voire même une prédominance des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur ;
- Un réseau d'établissements d'enseignement et de formation répandu sur tout le territoire national, avec un taux d'occupation et d'encadrement pédagogique appréciable ;
- Un effort financier soutenu de l'Etat avec 16.5% du budget global consacrés au système éducatif représentant 6% du PIB (8% dans les pays de l'OCDE).

↓ Pour la Santé :

- L'existence d'un réseau d'établissements sanitaires important réparti sur le territoire national ;
- La répartition territoriale de ces moyens infrastructurels et humains a permis d'assurer une couverture médicale appréciable, concourant ainsi à améliorer les indicateurs de santé dont : i) l'espérance de vie à la naissance : qui est passé de 76,3 ans en 2010 à 77.8 ans en 2019 pour atteindre 76,3 ans en 2020 ; ii) le taux de mortalité infantile : qui est passé de 23.7‰ en 2010 à 21‰ en 2019 et 18.8‰ en 2022 ; iii) le taux de mortalité : qui est passé de 18.2‰ en 2010 à 13.6‰ en 2020 ; iv) le quotient de mortalité infanto-juvénile : qui est passé de 27.5‰ en 2010 à 24.2‰ en 2012 et 21.3‰ en 2020.

.../...

- Le soutien au secteur de la santé pour améliorer le taux de couverture sanitaire et la qualité des soins, nécessite la mobilisation de moyens budgétaires qui représentent en moyenne/an plus de 2% du PIB.

🇩🇿 **Pour le secteur de l'enseignement supérieur** : les efforts de l'Algérie ont permis :

- d'atteindre un réseau de 136 établissements d'enseignement supérieur ;
- un nombre d'universitaire, pour la rentrée 2021/2022, de l'ordre de 1 700 000 étudiants, dont 62 % de sexe féminin ;
- un nombre de diplômé au titre de l'année 2021 de l'ordre 400 000 étudiants ;
- la prise en charge des étudiants à travers : (i) l'hébergement de 680 000 étudiants ; (ii) la restauration de 1 360 000 étudiants ; (iii) l'allocation de bourses au profit de 1 530 000 étudiants ; (iv) le transport au profit de 1 530 000 étudiants ;
- l'allocation d'un budget au secteur de l'enseignement supérieur de 468 051 milliards DA, soit 2,03% du PIB.

🇩🇿 **Pour le secteur de la formation professionnelle** : les mesures d'appuis prises par l'Algérie ont permis :

- d'atteindre un réseau de 1019 établissements d'enseignement professionnel ;
- un nombre de 204 400 stagiaires, de 278 300 apprentis et de 4 400 élèves ;
- la prise en charge des apprenants à travers : (i) la restauration au profit de 21 763 pensionnaires et 108 376 demi-pensionnaires ; (iii) l'allocation de bourses au profit de 206 700 bénéficiaires et de présalaires à 276 500 ;
- l'allocation d'un budget au secteur de la formation professionnelle de 74 764 milliards DA, soit 0,32% du PIB.

🇩🇿 **Pour le secteur de l'emploi** : pour accompagner les demandeurs d'emploi l'Algérie a :

- Instaurer une allocation chômage, à partir de février 2022, de l'ordre 13 000 DA /mois, au profit des primo-demandeurs d'emplois. Depuis le lancement de ce dispositif, 1 314 000 ont obtenu un rendez-vous, dont 67% sont des femmes ;
- Mis en place des dispositifs d'insertion professionnelle qui enregistre 529 394 bénéficiaires.

Les pouvoirs publics œuvrent également à améliorer davantage le contrat social autour du capital humain et préserver, voire renforcer, la confiance des citoyens par une plus grande transparence et plus d'opportunités de participer à l'élaboration des politiques et à l'allocation des ressources. Un cadre de dépenses axé sur le bilan permet d'identifier un ensemble cohérent de programmes de dépenses à fort impact en faveur des démunis dans tous les secteurs.

Il importe de signaler, à cet égard, que la deuxième édition 2020 de l'ICH /BM positionne l'Algérie à la 98^{ème} classe sur 174 pays (avec une valeur de 0.535 de l'ICH), à la 4^{ème} classe au niveau africain, à la 1^{ère} position au niveau maghrébin et à la 9^{ème} position dans le monde arabe.